

PERMANENCES A DESTINATION DU PUBLIC

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

A l'issue des réunions publiques, la population pourra prendre connaissance soit en mairie soit au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ou encore sur le site internet de l'intercommunalité de l'ensemble des pièces constituant le dossier de concertation.

Les habitants du territoire peuvent aussi échanger avec les élus et le bureau d'étude sur des cas précis pendant les permanences qui se tiendront :

**Au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn
au 43 route de Strasbourg, HOCHFELDEN :**

Mardi 8 Janvier 2019 de 16h00 à 20h00

**Mercredi 9 Janvier 2019 de 8h30 à 12h00 et
de 13h30 à 18h00**

Jeudi 10 Janvier 2019 de 16h00 à 20h00

Mardi 15 Janvier 2019 de 16h00 à 20h00

DÉJÀ À VOTRE DISPOSITION EN MAIRIES ET À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN :

- Les documents de présentation du projet (diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durables - PADD)
- Les différentes délibérations liées à l'élaboration du PLUI
- Un registre permettant de formuler vos remarques, attentes, questions.

Toutes les informations : www.payszorn.com - Rubrique PLUi